

LES FONDEMENTS DU SYSTÈME POLITIQUE EN ISLAM (PARTIE 2 DE 2) : L'ISLAM ET LA DÉMOCRATIE

Évaluation: 5.0

Description: Pour comprendre le concept de gouvernement, en islam, il faut d'abord comprendre l'essence de la religion. Cet article explique comment les croyances fondamentales, en islam, jouent un rôle crucial dans le système de gouvernance. Partie 2 : l'islam et la démocratie sont-ils compatibles?

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La politique](#)

par: IslamReligion.com

Publié le: 21 Mar 2011

Dernière mise à jour le: 21 Mar 2011

L'islam et la démocratie

Afin que notre discussion, sur la démocratie, soit productive, nous devons d'abord connaître l'origine et le sens du concept de démocratie. En bref, selon les définitions moderne et plus traditionnelle du terme, nous pouvons dire que la pensée islamique rejoint certains des aspects de la démocratie. L'un de ces aspects est le fait que les musulmans ont le droit d'élire leurs dirigeants, de leur demander des comptes et, lorsque cela est nécessaire, de les démettre de leurs fonctions. L'islam, cependant, n'accorde pas au gouvernement le droit d'annuler ou de modifier les lois divines ni de créer de nouvelles lois (au niveau religieux). La législation est un droit exclusif à Dieu. Quant aux lois non-religieuses, elles doivent tout de même demeurer en conformité avec les principes islamiques. Passer outre le droit exclusif de Dieu à la législation est un péché impardonnable et une forme de polythéisme, car à la base de la croyance en l'unicité de Dieu se trouve aussi la croyance que Lui seul a le droit de légiférer. Ce que cela signifie, concrètement, c'est que les peuples et les élus qui les dirigent n'ont pas le droit de permettre ce que Dieu interdit ou de déclarer interdit ce que Dieu permet. Si les peuples leur accordent de tels droits et se conforment à leurs lois, cela revient à les élever au rang de divinités, et c'est pourquoi ce péché est une forme de polythéisme. Nul n'a le droit de modifier la Loi de Dieu et Sa Loi sera toujours supérieure et aura toujours préséance sur les lois des hommes.

Les musulmans, aujourd'hui, cherchant à établir des paramètres entre l'islam et la démocratie, tentent de déterminer le rapport de leur religion aux institutions démographiques, au sein de leurs sociétés. La plupart des musulmans souhaiteraient avoir droit à une plus grande participation politique, voir les gouvernements rendre des comptes, jouir de plus de liberté et voir assurés les droits de l'homme. Il existe plusieurs moyens d'atteindre ces objectifs. Pour certains, l'islam a son propre mode de fonctionnement qui exclut les institutions démocratiques. Mais pour d'autres, l'islam est

parfaitement capable d'accommoder et soutenir certaines institutions démocratiques; ils établissent un parallèle entre l'islam et certains concepts de la démocratie comme la consultation (*ijma*), l'intérêt public (*maslaha*) et l'opinion fondée sur les écritures sacrées (*ijtihad*). Ces mécanismes peuvent être utilisés pour soutenir des formes de gouvernements comprenant des systèmes d'équilibre des pouvoirs entre les branches exécutives, législatives et judiciaires. Cependant, les dirigeants d'États autoritaires ont plutôt tendance à ignorer, décourager et même supprimer les institutions démocratiques.

D'une manière générale, l'islam est une religion qui non seulement gouverne la vie privée des gens, mais qui contrôle et réglemente tous les aspects de la vie publique. Comme la notion d'adoration, en islam, n'est pas limitée aux simples rituels, mais inclut tous les actes d'obéissance et de bienfaisance, il en va de même pour la notion de religion qui s'étend à tous les aspects de la vie sur terre. Aux yeux du musulman, la religion et l'État sont inséparables. Gardant ce principe à l'esprit, quelle que soit la forme de gouvernement qu'une société islamique choisit d'établir, toutes ses composantes doivent être en parfaite conformité avec les préceptes de la religion. Le système gouvernemental ne peut d'aucune façon exclure ou apporter des changements à aucun mandat de la religion. Telle est la nature monothéiste de l'islam, où tous les droits de Dieu Lui sont entièrement cédés.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/223/les-fondements-du-systeme-politique-en-islam-partie-2-de-2>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.